

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N° 1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : <b>Sensibiliser les jeunes au métier de l'ostréiculture</b>		Fiche action N° 1.1
Responsable(s) de l'action		Municipalité, Syndicat ostréicole de la ria d'Étel.		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la reprise de chantiers ostréicoles sur le moyen terme - long terme</li> <li>- donner envie aux jeunes en formation maritime et aquacole de se lancer dans la profession</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Dans les 10 prochaines années, un certain nombre de professionnels ostréicoles de la Ria d'Étel vont partir à la retraite. Certains d'entre eux n'ont pas à ce jour de repreneur. Pourtant, le contexte de crise connu autour des années 2008-2009 est aujourd'hui plus favorable à une reprise de l'activité. Ainsi, un effort de communication est à porter pour que des jeunes souhaitent s'orienter vers le métier. L'action consisterait alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à organiser des visites de chantiers ostréicoles de la commune ou de la Ria à destination de jeunes en formation professionnelle maritime.</li> <li>- à communiquer, au sein des salons et évènementiels de l'emploi locaux, sur la filière et le métier.</li> <li>- à diffuser des supports de communication au sein des sites internet des collectivités locales.</li> <li>- à faire participer les étudiants du LPMA à des enquêtes de terrain sur des problématiques précises élaborées en concertation avec les ostréiculteurs.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		A court terme : l'organisation de visite et évènements chaque année Along terme : Une reprise de chantiers ostréicoles par de jeunes professionnels.		
Public visé		Jeunes, dont jeunes en formation professionnelle maritime et aquacole		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Etablissements d'enseignement professionnel (dont LPMA Etel), Syndicat ostréicole de la ria d'Étel, Comité Régional Conchylicole, écoles		
Coût et origine des financements		A définir selon les actions		
Degré de priorité		Court terme, dès 2013.		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie, presse, associations et acteurs locaux.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'évènements organisés et audience.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations du lycée d'Étel : <a href="http://www.lpma-étel.fr/capm-de-conchyliculture-p-32.html">http://www.lpma-étel.fr/capm-de-conchyliculture-p-32.html</a></li> <li>- La démarche "huîtres durables &amp; solidaires du Syndicat ostréicole de la Ria d'Étel : <a href="http://www.gaspl.eu/Huitre/doc1.pdf">http://www.gaspl.eu/Huitre/doc1.pdf</a></li> <li>- Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud : <a href="http://www.huitres-de-bretagne.com/">http://www.huitres-de-bretagne.com/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N° 1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : Agir pour la qualité de l'eau en Ria d'Étel		Fiche action N° 1.2
Responsable(s) de l'action		Municipalité, Syndicat ostréicole de la ria d'Étel.		
Objectif(s) à atteindre		Renforcer la qualité bactériologique, physicochimique des eaux de la Ria.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Un des enjeux phares pour le maintien de l'activité ostréicole en Rie d'Étel réside dans la capacité à restaurer la qualité de ses eaux. Pour ce faire, dès 1995, un important programme de Bassin Versant à été développé par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, grâce notamment à des actions de concertation entre agriculteurs et conchyliculteurs, et de nombreuses opérations d'amélioration des pratiques pour limiter les pollutions et atteintes aux eaux.</p> <p>L'action consistera à renforcer, de façon ponctuelle comme de façon transversale, les actions du contrat de bassin versant porté par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en y associant, comme il a déjà été amorcé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'action communale : gestion des espaces communaux et de la voirie,</li> <li>- la place accordée à l'agriculture respectueuse de l'environnement, et notamment dans le cadre du futur PLU</li> <li>- des actions de sensibilisation à l'environnement et au respect de la qualité des eaux.</li> </ul> <p>Le point important réside dans le rapprochement avec le Syndicat mixte afin de définir les actions prioritaires dans le domaine de l'eau pouvant être pertinentes au sein de l'Agenda 21.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Une amélioration de la qualité des eaux sur la Ria.		
Public visé		Grand public, aménageurs, agriculteurs, collectivités, entreprises.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, syndicats professionnels, collectivités locales, associations environnementales.		
Coût et origine des financements		A définir selon les actions		
Degré de priorité		Dès 2013.		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie, presse, associations et acteurs locaux.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre d'actions annuelles
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de bassin versant : <a href="http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/docstelechargement.htm">http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/docstelechargement.htm</a></li> <li>- Etat des lieux de l'Agenda 21 de Locoal-Mendon : <a href="http://www.locoal-mendon.fr/uploads/etat-des-lieux-locoal-mendon.pdf">http://www.locoal-mendon.fr/uploads/etat-des-lieux-locoal-mendon.pdf</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N° 1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : <b>Développer les équipements et filières de découverte « doux ».</b>		Fiche action N° 1.3
Responsable(s) de l'action		Municipalité, associations et acteurs locaux		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter l'empreinte carbone des déplacements sur la commune</li> <li>- limiter les nuisances liées aux véhicules à moteur</li> <li>- développer les modes de parcours respectueux de l'environnement</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action pourra consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des actions de sensibilisation aux transports doux : instauration d'une journée sans voiture, diffusion de supports de sensibilisation à la mairie et à la médiathèque</li> <li>- communiquer autour du point stop existant sur la commune</li> <li>- développer la place allouée au vélo : renforcement des parcours cyclables, développement des parkings à vélo, instauration d'une « journée vélo », organisation de « vélorutions »</li> <li>- coordonner les actions avec le Schéma directeur cyclable du Pays et le Plan Vélo départemental</li> <li>- étudier l'aménagement de bandes cyclables sur certaines portions de voirie</li> <li>- développer la signalétique promouvant le partage de la route</li> <li>- inciter les familles à utiliser le transport scolaire collectif</li> <li>- étudier la mise en place d'un pédibus pour les familles habitant Mendon</li> <li>- développer le nautisme « doux » : kayak...</li> </ul> <p>Cette action est à mettre en lien l'action 2.4 (structure d'interprétation) et l'action transversale sur le développement des sentiers de découverte.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<p>Une limitation de l'usage des véhicules à moteur  Une sécurisation des cheminements  Une promotion de la commune comme destination verte</p>		
Public visé		Tous publics		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, communauté de communes, associations, Pays d'Auray, Conseil Général, ADEME		
Coût et origine des financements		A définir selon les actions		
Degré de priorité		Court terme, dès 2013.		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie, presse, associations et acteurs locaux.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des initiatives et outils de sensibilisation en mobilité douce : <a href="http://www.comite21.org/docs/economie/axes-de-travail/alimentation-dechets-energie-transports/fne-inventaire-mobilite-douce.pdf">http://www.comite21.org/docs/economie/axes-de-travail/alimentation-dechets-energie-transports/fne-inventaire-mobilite-douce.pdf</a></li> <li>- Etude de faisabilité du schéma directeur cyclable : <a href="http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.htm">http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.htm</a></li> <li>- Plan vélo départemental : <a href="http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf">http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf</a></li> <li>- Portail du mouvement des vélorutions : <a href="http://velorution.org/page/">http://velorution.org/page/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N° 1 : Économie locale, activités primaires	Titre de l'action : <b>Réaliser un diagnostic agricole et ostréicole dans le cadre du PLU</b>		Fiche action N° 1.4
Responsable(s) de l'action		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître la réalité des enjeux des activités primaires sur la commune</li> <li>- analyser les atouts et les menaces des activités primaires</li> <li>- mettre en relief les principaux enjeux à relever pour l'avenir de ces activités et proposer des scénarii concrets</li> <li>- sensibiliser les acteurs locaux sur les problématiques agricoles et ostréicoles</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Il s'agira, pour l'agriculture comme pour l'ostréiculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir un état des lieux socio-économique et démographie de la profession,</li> <li>- de décrire la structuration de la profession,</li> <li>- de définir les principaux problèmes rencontrés,</li> <li>- d'établir une analyse atouts/faiblesses/menaces/opportunités pour chaque profession,</li> <li>- de mettre en relief les principaux enjeux soulevés,</li> <li>- de proposer des scénarii d'évolution pour les deux activités, dans une optique pérenne,</li> </ul> <p>Les moyens mis en œuvre seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse de la bibliographie existante,</li> <li>- des enquêtes collectives et individuelles auprès des professionnels, élus, acteurs locaux, associations, habitants,</li> <li>- des réunions à organiser : en plénière et par quartier/village, la diffusion de questionnaires.</li> </ul> <p>Cette action est à mettre en lien avec l'ensemble des actions menées depuis 1995 dans le cadre du programme de Bassin versant porté par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic agricole réalisé en 2010 à l'échelle du Pays d'Auray sera à prendre en compte.</p> <p>La méthodologie pourra également se nourrir de la Charte Agriculture et Urbanisme en Morbihan.</p> <p>Un prestataire pourra être sollicité. Des recours à des travaux ponctuels, comme des enquêtes sur le territoire par des groupes d'étudiants, pourront être pertinents.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<p>Une connaissance fine de la situation des activités primaires sur la commune</p> <p>Une expression des professionnels permettant de faire ressortir des voies d'actions concrètes</p>		
Public visé		Tous publics		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, communauté de communes, agriculteurs et ostréiculteurs, chambre d'agriculture, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Pays d'Auray,		
Coût et origine des financements		A définir	Municipalité	
Degré de priorité		Court terme, dès 2013.		
Moyens de communication /valorisation		Réunions publiques de restitution. Rapports d'études consultables en mairie et sur son site internet.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Production d'un rapport d'étude et de préconisations d'actions.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de territoire de Locoal-Mendon : <a href="http://www.locoal-mendon.fr/uploads/etat-des-lieux-locoal-mendon.pdf">http://www.locoal-mendon.fr/uploads/etat-des-lieux-locoal-mendon.pdf</a></li> <li>- Diagnostic agricole du pays d'Auray : <a href="http://scot-pays-auray.proscot.fr/fichiers/Diagagri.pdf">http://scot-pays-auray.proscot.fr/fichiers/Diagagri.pdf</a></li> <li>- Charte Agriculture et Urbanisme : <a href="http://www.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/thematiques/Agir_sur_les_territoires/Foncier_Urbanisme/chartes/charteCA56.pdf">http://www.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/thematiques/Agir_sur_les_territoires/Foncier_Urbanisme/chartes/charteCA56.pdf</a></li> <li>- Diagnostic participatif sur la Ria d'Étel : <a href="http://assoc.orient.ccsti.pagesperso-orange.fr/AlZC/loire/loire.htm">http://assoc.orient.ccsti.pagesperso-orange.fr/AlZC/loire/loire.htm</a></li> <li>- Plaquette ostréiculture durable : <a href="http://www.ria-etel.com/docstelechargement/gizc/miseajour20090916/plaquette.pdf">http://www.ria-etel.com/docstelechargement/gizc/miseajour20090916/plaquette.pdf</a></li> </ul>		



Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N°1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : Favoriser l'installation de petites unités agricoles extensives, grâce notamment au système des GFA et à la préemption		Fiche action N° 1.5
Responsable(s) de l'action		Municipalité, Groupement Foncier Agricole à créer		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre la baisse des actifs agricoles et l'augmentation des structures des exploitations</li> <li>- participer au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement sur la commune</li> <li>- constituer des réserves foncières pour préserver l'activité agricole (de l'urbanisation ou autre)</li> <li>- développer l'épargne solidaire de proximité pour soutenir l'activité agricole</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p><b>Volet GFA :</b> En cas de changement d'exploitant, en Bretagne, la terre sert à l'agrandissement des fermes voisines dans 2 cas sur 3, et à l'installation dans seulement un cas. Il n'est donc pas facile, pour un jeune qui veut s'installer, de trouver des terres. L'action vise à profiter des changements de propriétaires (en particulier départs à la retraite) pour trouver des porteurs de projets décidés à installer un type d'agriculture conforme aux impératifs du développement durable. L'achat des terres étant un premier obstacle à franchir, il faut aider ces jeunes en apportant le capital pour les acheter. L'épargne solidaire intervient alors, sous forme de Groupement foncier agricole (GFA) : des particuliers constituent un fonds commun local qui se porte acquéreur et loue ensuite les terres. L'association Terre de liens Bretagne peut aussi intervenir pour financer les achats de terres, ainsi qu'en conseil et en formation. Il serait intéressant d'organiser une soirée de présentation par l'association Terres de liens, de recueillir des particuliers intéressés et de créer un GFA local.</p> <p><b>Volet préemption :</b> Sur ce volet, l'action consisterait pour la commune à signer une convention de maîtrise foncière avec la SAFER Une consultation des autres communes serait intéressante pour voir si une opération groupée est possible.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- un maintien des agriculteurs sur la commune</li> <li>- une maîtrise foncière accrue</li> <li>- le développement des modes de production respectueux de l'environnement</li> </ul>		
Public visé		Agriculteurs		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, communauté de communes, associations et représentations agricoles, population locale, SAFER, Terre de Liens.		
Coût et origine des financements		A définir selon les actions	Financements provenant de l'épargne solidaire pour le regroupement des terres au sein du GFA	
Degré de priorité		Moyen terme, 2 à 5 ans		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie, réunion publique, presse, associations agricoles et autres, acteurs locaux.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Evolution du nombre d'actifs agricoles, surface moyenne des exploitations
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association terre de liens : <a href="http://www.terredeliens.org/spip.php?rubrique104">http://www.terredeliens.org/spip.php?rubrique104</a></li> <li>- L'accès collectif solidaire au foncier et au bâti, Guide en ligne : <a href="http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/MAJ_guide_06_complet_light.pdf">http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/MAJ_guide_06_complet_light.pdf</a></li> <li>- Un retour d'expérience à Lanouée (56) : <a href="http://www.paysan-breton.fr/article/8335/installation--le-gfa-mutuel,-une-alternative-a-l%27achat-de-foncier.html">http://www.paysan-breton.fr/article/8335/installation--le-gfa-mutuel,-une-alternative-a-l%27achat-de-foncier.html</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N° 1 : Economie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : <b>Développer un système de vente directe collective agricole.</b>		Fiche action N° 1.6
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		A déterminer. Impulsion par la mairie puis structure rassemblant les producteurs à créer.		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- regrouper les producteurs agricoles motivés par une valorisation locale de leurs productions</li> <li>- rapprocher producteurs agricoles et consommateurs</li> <li>- participer à la relocalisation de l'économie agricole et de la consommation</li> <li>- développer les circuits courts et limiter l'empreinte carbone des produits</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Marchés réguliers, camions ambulants, points de vente collectif, AMAP... de nombreuses formules naissent sur les territoires afin de dynamiser les circuits courts. Le diagnostic de l'Agenda 21 a mis en avant un intérêt certain pour que la vente en direct et en collectif de produits agricoles se développe sur la commune. Il s'agira alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- débiter par une étude auprès de la population agricole afin de définir les motivations (organisation d'une réunion de lancement et réunions individuelles + questionnaires)</li> <li>- créer un premier collectif par les agriculteurs motivés et définir des objectifs à moyen terme</li> <li>- réaliser une étude de faisabilité comprenant une étude de marché, définissant la formule de vente adéquate, la structuration des agriculteurs à opérer pour la gestion du système, le fonctionnement du système, l'aire géographique concernant le système. Une partie de cette étude pourrait être réalisée par des étudiants de filières agricoles.</li> <li>- appliquer les résultats de l'étude en mobilisant les partenaires</li> <li>- visiter d'autres points et systèmes de vente collective : Pleine Campagne à Brec'h, Au Coin des Producteurs à Belle-Ile, Brin d'Herbe à Cesson- Sévigné (35), Douz'Arômes à Betton (35)</li> <li>- organiser en parallèle des événementiels valorisant la consommation de produits locaux, permettant de communiquer sur le projet</li> <li>- échanger avec l'AMAP de la Ria afin d'étudier les synergies possibles.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Création d'un groupement d'agriculteurs et d'une structure de vente directe collective.		
Public visé		Agriculteurs locaux, consommateurs locaux.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Techniques : municipalité, FRCIVAM, Agrocampus Ouest, AMAP de la Ria, associations locales Financiers : municipalité, collectivités territoriales et Fonds FEADER pour le financement		
Coût et origine des financements		A définir selon la structure choisie	cf supra	
Degré de priorité		Lancement de l'action dès 2013 pour une création de structure à moyen terme.		
Moyens de communication et de valorisation		Presse, organisation de marchés ponctuels, organisation éventuelle d'une Fête de la terre, ciné-débats sur la consommation, conférences.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'une structure de vente directe collective
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires. Gilles Maréchal, Ed. Educagri</li> <li>- Publications de la FRCIVAM Bretagne sur la vente directe : <a href="http://www.civam-bretagne.org/civam.php?ref_rub=14&amp;ref=56">http://www.civam-bretagne.org/civam.php?ref_rub=14&amp;ref=56</a></li> <li>- Etude pour l'organisation de la vente directe collective des produits agricoles à Belle-Ile en Mer, CPIE Belle-Ile.</li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N° 1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : <b>Créer une identification « produit à Locoal-Mendon »</b>		Fiche action <b>N° 1.7</b>
Responsable(s) de l'action		A définir		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser les productions primaires et artisanales de la commune</li> <li>- communiquer sur l'agriculture et l'ostréiculture locales</li> <li>- développer les démarches qualitatives dans la production de biens locaux</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Il s'agit de valoriser les productions locales en</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquant et mobilisant largement les producteurs locaux autour du développement d'une marque</li> <li>- créant un groupe de suivi chargé du développement de la marque définissant de façon collective un cahier des charges portant sur la qualité des produits, l'origine locale de leur production, le respect de l'environnement, de l'humain et l'éthique</li> <li>- créant un logo communicable sur les produits</li> <li>- déposant la marque auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle - INPI)</li> <li>- définissant les conditions et la structure porteuse de la marque</li> <li>- assurant une campagne de promotion de la marque.</li> </ul> <p>Les productions visées recouvrent les activités primaires (agriculture, pêche, ostréiculture), l'artisanat, l'artisanat d'art.</p> <p>L'action devra faire le lien avec les démarches déjà existantes, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structures agricoles labélisées « agriculture biologique »</li> <li>- démarche d' « ostréiculture durable et solidaire » portée par le syndicat ostréicole</li> <li>- etc.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une connaissance et une consommation accrue des produits de la commune</li> <li>- Le développement de démarches de production respectueuses de l'environnement</li> <li>- L'affirmation du territoire sur les démarches de production qualitative.</li> </ul>		
Public visé		Agriculteurs, ostréiculteurs, artisans, consommateurs		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, producteurs locaux, chambre des métiers et de l'artisanat du 56		
Coût et origine des financements		Dépôt à l'INPI 225 € + 40 € par classe de produits		
Degré de priorité		Moyen terme, 2 à 5 ans		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie, réunion publique, presse, interprofessions, CMA du Morbihan		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Efficacité	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre de produits labellisés
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut National de la Propriété Intellectuelle : <a href="http://www.inpi.fr/">http://www.inpi.fr/</a></li> <li>- Un exemple : la marque « produit local » : <a href="http://www.re-local.org/">http://www.re-local.org/</a></li> </ul>		



Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N°1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : favoriser le télétravail sur la commune en accompagnant le développement du haut débit.		Fiche action N° 1.8
Responsable(s) de l'action		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'accès au haut débit et très haut débit numérique</li> <li>- faciliter les activités professionnelles, et en particulier le télétravail, sur la commune.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>A Locoal-Mendon en 2011, le taux d'éligibilité à 8 Mbits/s était dans la tranche de 60% à 70%, ce qui témoigne d'une situation encore à améliorer pour favoriser l'accès au haut-débit, puis au très haut débit, pour tous. Le niveau d'éligibilité à l'ADSL de la communauté de communes est inférieur à la moyenne départementale.</p> <p>L'action consiste ainsi à travailler activement, notamment avec le Conseil Général dans le cadre de l'application, du Schéma Directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan, au développement du haut débit sur la commune.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la disponibilité du haut débit sur l'ensemble de la commune et le déploiement à moyen terme du très haut débit</li> <li>- une facilitation des transactions, activités commerciales et communication sur la commune</li> <li>- une facilitation des activités en télétravail sur la commune.</li> </ul>		
Public visé		Population locale, entrepreneurs et professionnels en télétravail.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Conseil général du Morbihan, opérateurs privés..		
Coût et origine des financements		A définir	Commune	
Degré de priorité		Dès 2013 et sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Evolution du nombre de personnes en télétravail
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		Schéma directeur territorial de l'aménagement numérique (SDTAN) du Morbihan : <a href="http://www.morbihan.fr/userfile/File/Conseil_general_ActionsProjets/Territoire/SDTAN_Morbihan_dec2011.pdf">http://www.morbihan.fr/userfile/File/Conseil_general_ActionsProjets/Territoire/SDTAN_Morbihan_dec2011.pdf</a>		

Locoal-Mendon Agenda 21 externe	Axe N°1 : Économie locale, activités primaires et consommation équitable	Titre de l'action : Assurer une veille des transactions de locaux commerciaux afin de préserver le potentiel immobilier.		Fiche action N° 1.9
Responsable(s) de l'action		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître précisément les projets d'évolutions d'activités commerciales sur la commune</li> <li>- éviter la mutation d'anciens biens commerciaux en habitations</li> <li>- dynamiser l'activité commerciale dans le bourg de Mendon.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>La présence de commerces et de services sur un territoire a un effet potentialisant, i.e. « le commerce attire le commerce ». L'existence de commerces participe à la fréquentation et au dynamisme d'une commune, et éventuellement la volonté de venir y habiter, donc de développer la vie et l'emploi locaux.</p> <p>Par ailleurs, lors de l'arrêt de certains commerces, les bâtiments sont parfois réaffectés à des usages d'habitation, ce qui fait disparaître leur potentiel d'hébergement d'une activité commerciale future</p> <p>Il s'agira ainsi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de communiquer en partenariat avec les réseaux interprofessionnels et els chambres consulaires, sur l'existence de locaux commerciaux vacants lors du départ d'un exploitant</li> <li>- d'étudier, lors du départ d'un local commercial, son affectation et son avenir commercial par une éventuelle préemption, lorsque cela est possible.</li> </ul> <p>En parallèle, il serait intéressant d'étudier des actions comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation de marchés ponctuels,</li> <li>- une étude précise sur l'activité commerciale au sein du futur PLU,</li> <li>- la tentative de renégociation avec plusieurs enseignes bancaires de l'installation d'un nouveau distributeur de billets</li> </ul> <p>L'action devra inclure un volet communication vers les commerçants permettant de développer le dialogue lors des éventuels départs/cessions de fonds de commerce.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		- un maintien de l'activité commerciale sur la commune et plus précisément au sein du bourg de Mendon.		
Public visé		Commerçants, population locale		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Commerçant locaux, Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.		
Coût et origine des financements		Suivi : nul. Acquisitions : en fonction des projets	Commune	
Degré de priorité		Dès 2013 et sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Medias de communication de la mairie.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Evolution du nombre de commerces
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...				

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°2 : Sensibilisation au développement durable	Titre de l'action : Inventorier les acteurs et actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur la commune.		Fiche action N° 2.1
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité, CPIE		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir une connaissance précise des acteurs, des thématiques, des actions et des projets d'éducation à l'environnement sur la commune,</li> <li>- cibler les thématiques manquantes et renforcer la cohérence de futures actions,</li> <li>- fédérer les acteurs de l'EEDD sur la commune.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action vise à obtenir une meilleure connaissance de l'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune afin de développer de nouvelles actions pertinentes et d'éviter des redondances et toute démarche cloisonnée. Il s'agira ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de dresser la liste des acteurs portant des actions/démarches/projets/programmes d'EEDD par questionnements de la mairie et des associations locales, par consultation des actualités locales et des référencements internet,</li> <li>- de questionner (entretiens directs, questionnaires) ces acteurs selon une grille permettant de préciser leurs actions d'EEDD,</li> <li>- de synthétiser les informations recueillies au sein d'un document « état des lieux »,</li> <li>- de diffuser largement ce document afin de diagnostiquer les voies d'actions prioritaires/manquantes sur la commune.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Un document reprenant les structures, actions, projets, démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable sous la forme de fiches synthétiques.		
Public visé		L'action vise à produire cet état des lieux pour la municipalité, les associations, les collectivités partenaires et toute personne morale ou physique souhaitant s'investir dans de nouvelles actions éducatives.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		CPIE, municipalité, établissements scolaires, associations locales, Syndicat Mixte de la Ria d'Etal, Communauté de Communes de la Ria d'Etal, Syndicat Mixte ABQP.		
Coût et origine des financements		Modéré. A finaliser.	Municipalité et collectivités	
Degré de priorité		Court terme. Cette action est un préalable au développement d'autres actions d'éducation.		
Moyens de communication et de valorisation		Presse, document consultable/diffusable à la mairie, à la médiathèque, via les associations, sur les sites internet.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Production d'un document d'état des lieux
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		Associations, établissements scolaires, collectivités et syndicats locaux.		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°2 : Sensibilisation au développement durable	Titre de l'action : <b>Communiquer et valoriser les initiatives existantes en matière d'environnement et de développement durable.</b>		Fiche action N° 2.2
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître les initiatives, projets, actions et bonnes pratiques portés par les acteurs locaux</li> <li>- mettre en valeur les porteurs d'initiatives</li> <li>- impulser et donner l'envie à la population et aux acteurs locaux de développer des démarches environnementales</li> <li>- montrer l'exemple et diffuser des retours d'expériences et de bonnes pratiques</li> <li>- participer globalement à la protection de l'environnement sur la commune.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Les initiatives dont il est questions concerne l'ensemble des acteurs locaux, prévus ou publics, collectifs ou individuels. L'action pourra se concrétiser par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la rédaction d'articles au sein de l'Immédiat et du bulletin municipal,</li> <li>- la visite d'équipements, de bâtiments particuliers,</li> <li>- l'organisation d'un forum de l'environnement incluant stands, visites, animations sur l'environnement communal,</li> <li>- la rédaction d'une page du site internet de la commune dédiée aux initiatives locales</li> <li>- l'organisation de visites de sites, de maisons, d'équipements environnementaux...</li> <li>- le recours régulier à la presse pour illustrer des événements, actions, projets, démarches ou équipements exemplaires.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Le développement de la connaissance des initiatives locales en matière d'environnement et de développement durable.		
Public visé		Grand public.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, établissements scolaires, associations locales, collectivités locales, particuliers, quotidiens de presse locaux.		
Coût et origine des financements		A définir selon les actions	Municipalité + co-financeurs sur projets plus conséquents	
Degré de priorité		Dès 2013 puis régulièrement.		
Moyens de communication et de valorisation		cf supra		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'évènements, d'articles, de publications diverses produites par an.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<p>Exemples de réseaux de diffusions et de valorisation d'initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle de l'information environnementale en Bretagne : <a href="http://www.bretagne-environnement.org/">http://www.bretagne-environnement.org/</a></li> <li>- Bretagne durable magazine : <a href="http://www.bretagne-durable.info/magazine">http://www.bretagne-durable.info/magazine</a></li> <li>- BRUDED : <a href="http://www.bruded.org/">http://www.bruded.org/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°2 : Sensibilisation au développement durable	Titre de l'action : <b>Développer des moyens de mobilisation de la population</b>		Fiche action N° 2.3
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité, associations locales		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la participation de la population aux actions environnementales locales</li> <li>- développer les démarches participatives et collectives pour la protection de l'environnement</li> <li>- développer la sensibilité locale aux enjeux environnementaux</li> <li>- créer des rencontres autour de la question environnementale.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>On constate souvent une difficulté à mobiliser la population dans le temps sur des sujets environnementaux. Réunions publiques, chantiers de bénévoles, sorties et portes ouvertes...concernent souvent des personnes déjà sensibilisées, L'action a pour but de diversifier et augmenter le nombre d'habitants et acteurs locaux se mobilisant sur de telles actions. Il s'agira alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'innover et de varier les supports d'information de la population concernant les événements de l'environnement</li> <li>- de renforcer le rôle d' « ambassadeurs », telles que les associations</li> <li>- de proposer le maximum possible d'activités de terrain, et non en intérieur</li> <li>- d'utiliser les réseaux locaux, et les réseaux sociaux</li> <li>- d'utiliser la convivialité : un pot d'amitié attirera les participants à une réunion...</li> <li>- de favoriser les actions participatives, où les participants produisent quelque chose</li> <li>- s'appuyer sur des personnes ressources,</li> <li>- utiliser le media artistique...</li> </ul> <p>Afin de diffuser de l'information sur la commune et inciter aux rencontres il serait intéressant de bénéficier d'une « agora », d'un lieu de communication, avec pourquoi pas un crieur public.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Un accroissement de la participation des habitants aux actions et évènementiels locaux liés à l'environnement et au développement durable.		
Public visé		Grand public.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, établissements scolaires, associations et artistes locaux, particuliers, quotidiens de presse locaux.		
Coût et origine des financements		Nul à modéré	Municipalité	
Degré de priorité		Dès 2013 puis régulièrement.		
Moyens de communication et de valorisation		cf contenu de l'action		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Taux de participation aux évènements proposés par la mairie
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux et diagnostic de territoire de Locoal-Mendon, 2011</li> <li>- Plan de participation des acteurs locaux de Rhonalpénergie environnement :</li> </ul> <a href="http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/a21_outils_planparticipation.pdf">http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/a21_outils_planparticipation.pdf</a>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°2 : Sensibilisation au développement durable	Titre de l'action : <b>Créer une structure d'interprétation de la nature sur la commune</b>		Fiche action N° 2.4
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité, autres à définir		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser la richesse du patrimoine naturel communal</li> <li>- bénéficier sur la commune d'un lieu d'information et de sensibilisation à la nature</li> <li>- participer à développer le sport-nature sur la commune</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>La commune de Locoal-Mendon possède un patrimoine naturel très diversifié et remarquable : ses conditions topographiques, sa position géographique sur le littoral et au sein d'une ria, confèrent à la commune une diversité d'habitats naturels élevée, s'accompagnant de paysages et de cortèges de faune et de flore variés. L'action consiste ainsi à créer une structure accueillant des visiteurs afin de les sensibiliser à ce patrimoine naturel, dans l'esprit de l'étude ayant été réalisée jadis sur la Maison de Léonie. Un potentiel existe en matière de découverte nature, d'évènements art et nature, de medias associant sport et nature (kayak, vélo...). Il s'agira alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de reprendre, analyser et mettre à jour les conclusions de l'étude sur la Maison de Léonie</li> <li>- de réaliser une étude de faisabilité sommaire précisant les objectifs précis du projet, l'implantation future, le fonctionnement, les partenariats et le plan de financement. L'étude détaillera et hiérarchisera notamment les missions du lieu : accueil ? information ? sensibilisation ? base de sport nature ?...</li> <li>- de détailler les médias utilisés pour le rôle d'accueil et de sensibilisation : expositions ? sorties nature ? sentiers d'interprétation ? plate-forme d'observation ? etc.</li> <li>- d'organiser une réunion publique afin de recueillir les avis des acteurs locaux sur le projet</li> <li>- de mettre en œuvre le projet par création de la structure.</li> <li>- d'assurer son fonctionnement, par la création éventuelle d'une association.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence sur la commune d'un lieu proposant différents médias de connaissance de la nature de Locoal-Mendon</li> <li>- développement de la connaissance du patrimoine naturel local par la population</li> </ul>		
Public visé		Tous publics, habitants et touristes.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Conseil Général, Conservatoire du Littoral, Eaux et Rivières de Bretagne, associations locales, écoles. Collectivités pour aides au financement		
Coût et origine des financements		A définir selon le projet	Municipalité et collectivités territoriales, DREAL pour l'investissement Municipalité et collectivités locales pour le fonctionnement	
Degré de priorité		Long terme (5-10 ans)		
Moyens de communication et de valorisation		Différents médias de la municipalité, des associations et collectivités locales, des offices de tourisme locaux, du Comité Départemental du Tourisme.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Création effective de la structure
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux et diagnostic de territoire de Locoal-Mendon, 2011</li> <li>- Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Etel : <a href="http://ria-etel.n2000.fr/participer/le-docob-du-site">http://ria-etel.n2000.fr/participer/le-docob-du-site</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Accompagner les habitations vers une gestion écologique de l'eau</b>		Fiche action N° 3.1
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité, Syndicat ABQP		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les connaissances et la sensibilisation des acteurs locaux sur la gestion douce de l'eau dans l'habitat</li> <li>- Préserver la qualité de l'eau et diminuer les volumes consommés au sein des habitations et bâtiments</li> <li>- Expérimenter sur les moyens alternatifs de gérer l'eau.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action se peut se décliner en deux volets :</p> <p><b>* Sensibilisation :</b> Les actions de sensibilisation privilégieront un raisonnement « à l'amont », basé sur la prévention de la consommation d'eau, avant la gestion la plus environnementale possible de son traitement. Les thématiques retenues: économies d'eau, gestion écologique, préservation de la qualité, . gestion écologique du jardin. Les actions prévues:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de supports d'information sur les gestes et équipements d'économie d'eau et de préservation de la qualité de l'eau au sein des habitations : diffusion à la mairie, à l'agence postale, dans les écoles, remise d'informations lors de l'obtention d'un permis de travaux ou de construire</li> <li>- mise en place de programme d'économies avec la mairie, les associations, les écoles et les entreprises</li> <li>- création d'un prix local de l'eau valorisant des initiatives de bonne gestion</li> <li>- organisation de visites : maisons exemplaires, station de traitement de l'eau, zones humides, ...</li> </ul> <p><b>* Accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors d'un dépôt de permis, orienter le maître d'ouvrage vers des solutions de gestion douce de l'eau</li> <li>- étudier l'aide financière éventuelle de la mairie pour l'installation d'équipements hydro-économiques</li> <li>- au sein du futur PLU, prévoir les clauses amenant à une gestion écologique de l'eau dans les futures constructions</li> </ul> <p>On s'attachera à traiter aussi bien la question de la gestion de l'eau dans la construction que dans la rénovation.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Développement des comportements eco-citoyens. Baisse des quantités d'eau consommées, amélioration des niveaux de qualité des eaux.		
Public visé		Propriétaires et locataires de logements		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, Syndicat ABQP, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Eau du Morbihan, Eau et Rivières de Bretagne.		
Coût et origine des financements		Selon opérations	Selon opérations	
Degré de priorité		Démarrage à court terme (2013) pour une action sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Différents moyens de communication de la mairie, des syndicats et collectivités locales, Eau et Rivières.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Consommation moyenne des foyers, résultats des analyses de qualité d'eau
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de l'Agence de l'eau : <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/outils_com/sensibiliser">http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/outils_com/sensibiliser</a></li> <li>- Syndicat ABQP : <a href="http://www.sy-auray.fr/Le-Syndicat-Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner">http://www.sy-auray.fr/Le-Syndicat-Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner</a></li> <li>- Eau du Morbihan ; <a href="http://www.eaudumorbihan.fr">www.eaudumorbihan.fr</a></li> <li>- Association Eau Vivante : <a href="http://eauvivante.net/">http://eauvivante.net/</a>, pour une gestion douce de l'eau</li> <li>- Réglementation sur la récupération de l'eau de pluie : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-recuperation-de-l-eau-de-pluie.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-recuperation-de-l-eau-de-pluie.html</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Inciter les promoteurs à insérer des clauses de gestion environnementale et écologique de l'eau dans les arrêtés de lotissement.</b>		Fiche action N° 3.2
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		Participer à la préservation de la qualité de l'eau et à la réduction des consommations au sein des habitations.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>En matière d'incitation des publics à la gestion douce de l'eau, la municipalité ne peut être seul à agir. Ainsi, elle doit pouvoir être accompagnée des différents acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire. Les lotisseurs jouent à ce titre un rôle important car ils peuvent prévoir, au sein des règlements de lotissements, des clauses de gestion écologique de l'eau.</p> <p>Il s'agira ainsi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inclure dans le règlement du PLU des dispositions incitant les promoteurs et lotisseurs à favoriser, au sein des règlements de lotissements, des équipements de gestion douce de l'eau,</li> <li>- de solliciter, lors du dépôt de l'arrêté de lotissement, le détail des clauses de gestion de l'eau prévues,</li> <li>- de valoriser les initiatives de bonnes pratiques existantes, notamment par l'organisation de visites de maisons exemplaires,</li> <li>- d'organiser des échanges et des visites avec d'autres communes au sein desquelles des eco-quartiers ont été aménagés.</li> </ul> <p>Les clauses pourront ainsi concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation de cuves ou poches de récupération des eaux de pluie,</li> <li>- la possibilité d'équiper les toitures de végétalisation,</li> <li>- le recours à des équipements hydro-économes (réducteurs de débit et de pression...),</li> <li>- l'utilisation d'essences végétales adaptées au climat local et peu consommatrices d'eau,</li> <li>- la limitation de l'usage de pesticides...</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse des consommations d'eau moyennes</li> <li>- amélioration de la qualité des eaux</li> </ul>		
Public visé		Promoteurs, lotisseurs, propriétaires et locataires de logements.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, Syndicat ABQP, Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Fédération nationale des promoteurs-constructeurs Eau et Rivières de Bretagne, Eau Vivante.		
Coût et origine des financements		Nul à modéré		
Degré de priorité		Démarrage à court terme (1-2 ans) pour une action sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Différents moyens de communication de la mairie.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Evolution des consommations d'eau moyennes au sein des futurs lotissements
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Eau Vivante : <a href="http://eauvivante.net/">http://eauvivante.net/</a></li> <li>- différents Eco-quartiers : associations BRUDED : <a href="http://www.bruded.org/">http://www.bruded.org/</a></li> <li>- Fédération nationale des promoteurs-constructeurs ; <a href="http://www.fpiFrance.fr/">http://www.fpiFrance.fr/</a></li> </ul>		



Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : Favoriser le développement de l'assainissement par phyto-épuration		Fiche action N° 3.3
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminuer les volumes d'eau à traiter en assainissement collectif</li> <li>- expérimenter de façon cadrée et multi partenariale les moyens alternatifs de gérer l'eau</li> <li>- préserver la qualité de l'eau et diminuer les volumes consommés au sein des habitations.</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>La technique de phytoépuration des eaux grises revêt de nombreux avantages : préservation de la qualité de l'eau, limitation des volumes d'eau rejetés dans le réseau, développement de l'autonomie de l'habitat... L'action traitera ici du traitement des eaux grises, et non des eaux noires incluant les eaux de WC (la technique étant plus complexe et coûteuse). Il s'agit donc de promouvoir de façon parallèle le recours aux toilettes sèches, permettant de limiter la consommation d'eau liée à l'usage des WC.</p> <p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- afin d'éviter tout développement d'installations non réglementaires de façon non cadrée sur la commune, il s'agira de conclure un principe de partenariat entre les porteurs de projets de phytoépurations, mairie, syndicat ABQP et état, à des fins d'expérimentation,</li> <li>- rendre lisible tout projet d'installation en communiquant sur les objectifs et caractéristiques du projet</li> <li>- mettre au point un dispositif de suivi des installations se basant notamment sur des relevés de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau, ainsi que sur des critères économiques et logistiques.</li> <li>- analyser les résultats recueillis et en déduire des recommandations pour les installations futures.</li> <li>- inclure dans le futur PLU la possibilité du recours à la phytoépuration.</li> </ul> <p>Parallèlement, l'action se basera sur un volet important de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de supports d'information dans divers points de la commune et au sein de l'Immédiat</li> <li>- organisation de visites de maisons équipées de toilettes sèches et d'assainissement par phytoépuration</li> <li>- installation de toilettes sèches mobiles lors des évènements communaux.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse des consommations d'eau moyennes</li> <li>- amélioration de la qualité des eaux</li> <li>- production de références locales concernant les systèmes de phytoépuration.</li> </ul>		
Public visé		Propriétaires et locataires de logements. L'action pourra dans un second temps traiter d'installations collectives.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, Syndicat ABQP, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Eau du Morbihan, Eau et Rivières de Bretagne.		
Coût et origine des financements		Nul à modéré	municipalité et syndicat ABQP	
Degré de priorité		Démarrage à court terme (1-2 ans) pour une action sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Différents moyens de communication de la mairie, des syndicats et collectivités locales, associations.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre de nouvelles installations annuelles
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat ABQP : <a href="http://www.sy-auray.fr/Le-Syndicat-Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner">http://www.sy-auray.fr/Le-Syndicat-Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner</a></li> <li>- site de l'association Eau Vivante, pionnière en matière de phytoépuration en France : <a href="http://eauvivante.net/">http://eauvivante.net/</a></li> <li>- site de l'association Empreinte sur les toilettes sèches : <a href="http://www.habitat-ecologique.org/toilette.php">http://www.habitat-ecologique.org/toilette.php</a></li> <li>- exemple d'association louant des toilettes sèches mobiles : <a href="http://medioterraque.blogvie.com/">http://medioterraque.blogvie.com/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Développer le carénage réglementaire des bateaux.</b>		Fiche action N° 3.4
Responsable(s) de l'action		Municipalité, la commission en charge des mouillages		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrêt des rejets d'antifoulings contenant des biocides et des métaux lourds dans l'environnement.</li> <li>- La sensibilisation et l'information des usagers sur les effets des antifoulings dans le milieu naturel</li> <li>- La valorisation des méthodes de nettoyage de coques et des antifoulings respectueuses de l'environnement.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action peut se décliner en plusieurs 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibilisation :</b> Les actions de sensibilisation privilégieront la réflexion générale sur l'éco navigation et sur l'entretien des bateaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de visites de sites : Port équipé d'aire de carénage et de station de lavage de carène à flot.</li> <li>- Diffusion de supports de sensibilisation sur les effets des antifoulings et sur les alternatives écologiques.</li> <li>- Mise en place d'une charte « Eco plaisancier » et d'un kit contenant des supports de sensibilisation et des produits d'entretiens écologiques.</li> <li>- Mise à disposition de bâches de récupération en mairie pour le carénage chez les particuliers</li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les chantiers navals dans la démarche « Vague bleu Carénage ». Aide méthodologique et/ou financière.</li> <li>- Mettre aux normes les aires de carénage existantes</li> <li>- Mener une réflexion sur les méthodes alternatives de nettoyage de carène à flot évitant aux plaisanciers d'utiliser des antifoulings.</li> <li>- Utiliser l'eau de pluie pour le carénage.</li> <li>- Interdire les carénages sauvages avec un arrêté municipal.</li> </ul> </li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Développement des comportements éco-citoyens Amélioration de la qualité de l'eau dans le port et réduction de la quantité d'eau utilisée pour le carénage .		
Public visé		Plaisanciers et usagers du port, professionnels du nautisme, pêcheurs, schipchandlers		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Eau du Morbihan, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan (pour les professionnels), le réseau Eco Nav		
Coût et origine des financements		Selon opérations	Selon opérations	
Degré de priorité		Démarrage à court terme (2013) pour une action sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Différents moyens de communication de la mairie, des syndicats et collectivités locales, le réseau Eco Nav, Bretagne info nautisme,		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation, impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Résultats des analyses de qualité d'eau, la consommation d'eau, Utilisation des équipements par les usagers du port. Nombre de bâches distribuées Arrêté municipal effectivement pris Nombre d'articles de presse
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<p>Les cahiers techniques de l'éco navigation, volet 1 « bateaux et équipements » et 3 « Ports et abris » du réseau Eco Nav. Le guide Eco Nav pour un bateau responsable. <a href="http://www.econav.org/?Guide-EcoNav-pour-un-bateau">http://www.econav.org/?Guide-EcoNav-pour-un-bateau</a> Les fiches "Guide de bonnes pratiques" 2008 éditées par le Syndicat Mixte de la ria d'Etel. <a href="http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/docstelechargement.htm">http://www.ria-etel.com/pages/FR/communaute-communes-ria-etel/docstelechargement.htm</a>La fiche pratique de l'éco navigateur. <a href="http://www.econav.org/IMG/pdf/fichepratiquepeinturesantisalissures.pdf">http://www.econav.org/IMG/pdf/fichepratiquepeinturesantisalissures.pdf</a> Etude de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr/entreprises/guides_et_etudes/Synt_Etude_Aires_carenage.pdf">http://www.eau-loire-bretagne.fr/entreprises/guides_et_etudes/Synt_Etude_Aires_carenage.pdf</a></p>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : 3.5 - Renforcer et valoriser la connaissance naturaliste de la commune		Fiche action N° 3.5
Responsable(s) de l'action		Municipalité, particuliers amateurs, associations naturalistes.		
Objectif(s) à atteindre		La connaissance est l'étape préliminaire essentielle à la compréhension et à la préservation ; aussi l'action vise à développer la connaissance des espèces et des écosystèmes de la commune, de leur fonctionnement et de leur état de conservation, et les faire connaître aux habitants et aux visiteurs		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir un état des lieux des connaissances disponibles à ce jour sur la commune : analyse bibliographique et rencontre d'acteurs</li> <li>- de recenser les naturalistes amateurs de la commune et de les réunir afin de rassembler leurs données.</li> <li>- d'organiser une réunion des associations naturalistes afin de connaître les programmes naturalistes en cours et de définir ensemble des actions possibles (Bretagne vivante, Eaux et Rivières de Bretagne...)</li> <li>- d'organiser des sorties d'inventaires participatifs association de l grand public à des spécialistes,</li> <li>- d'organiser des séjours d'étude des milieux naturels par des groupes d'étudiants.</li> <li>- d'organiser des programmes d'inventaires en collaboration avec des universités.</li> </ul> <p>L'action se placera en lien avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel dans le cadre du programme Natura 2000.</p> <p>Pour la partie valorisation, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de diffuser dans le bulletin municipal un petit guide naturaliste, pour susciter l'intérêt des habitants à la thématique.</li> <li>- de diffuser les données regroupées au GIP Bretagne environnement</li> <li>- de diffuser un cahier naturaliste au sein de l'espace internet de la commune.</li> <li>- de mettre à disposition de la population des brochures naturalistes au sein de la mairie et des autres espaces communaux.</li> <li>- de communiquer sur l'existence du programme Natura 2000 et sur les missions environnementales du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.</li> </ul> <p>Pour ce faire, l'utilisation des supports déjà existants au Syndicat Mixte de la Ria d'Étel et au sein d'autres partenaires sera judicieuse.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- une connaissance accrue des composantes naturalistes de la commune</li> <li>- une connaissance accrue des acteurs naturalistes (particuliers, autres) de la commune</li> <li>- une communication active sur les programmes d'étude, de gestion et de préservation de la nature sur la commune</li> </ul>		
Public visé		Associations et particuliers naturalistes, universitaires et scientifiques, grand public		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Bretagne Vivante, Eaux et Rivières, autres associations, particuliers spécialistes, universités, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, service Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général		
Coût et origine des financements		Nul à modéré. A définir pour éventuels programmes d'inventaires plus conséquents.	Selon opérations	
Degré de priorité		Démarrage à court terme (2013) pour une action sur le long terme		
Moyens de communication et de valorisation		Différents moyens de communication de la mairie, des associations et acteurs locaux. Invitations personnalisées aux réunions.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Résultat	Critères et indicateurs d'évaluation :	Densité des informations naturalistes recueillies, mise en œuvre de nouveaux programmes de recensement. Nombre de médias de diffusion d'information naturalistes présents sur la commune
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- DOCument d'Objectifs du site Natura 2000 : <a href="http://ria-etel.n2000.fr/">http://ria-etel.n2000.fr/</a></li> <li>- Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon : <a href="http://www.site-gavres-quiberon.fr/">http://www.site-gavres-quiberon.fr/</a></li> <li>- Eaux et Rivières de Bretagne : <a href="http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?46">http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?46</a></li> <li>- Bretagne Vivante, section de Lorient : <a href="http://www.bretagne-vivante.org/index.php?option=com_map2&amp;Itemid=111">http://www.bretagne-vivante.org/index.php?option=com_map2&amp;Itemid=111</a></li> <li>- Portail de l'information environnementale en Bretagne (GIP) : <a href="http://www.bretagne-environnement.org/">http://www.bretagne-environnement.org/</a></li> </ul>		





Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N° 3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Lutter contre les espèces invasives</b>		Fiche action N° 3.6
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		Limiter la prolifération de ces espèces ; voire de reconquérir des milieux colonisés, tout en assurant une veille sur les habitats en bon état de conservation.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Les espèces invasives ont un fort pouvoir colonisateur, elles entraînent une diminution de la biodiversité et contribuent à la banalisation des paysages. Le site de la Ria d'Étel est particulièrement touché par le Sèneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>). Les autres espèces concernées sont l'Herbe de la Pampa, la Renouée du Japon, la Griffe de sorcière, le Laurier palme et l'Ail triquétre. Se développent également le Myriophylle du Brésil et la Jussie à grandes fleurs. Les espèces animales sont : le Ragondin, le Rat musqué, le Vison d'Amérique, l'Ibis sacré.</p> <p>Face à cette problématique, le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel a développé, dans le cadre de sa mission Natura 2000, 2 fiches-actions permettant de lutter contre ces espèces.</p> <p>L'action consistera donc pour la municipalité à participer de façon active à l'application de ces fiches-actions. Parmi les interventions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élimination de pieds identifiés avec des techniques adaptées à chaque espèce</li> <li>- Sensibilisation et implication des pépiniéristes et paysagistes par la mise en place d'une charte</li> <li>- Incitation des communes à inscrire dans les PLU l'interdiction de planter ces espèces</li> <li>- Organisation de chantiers bénévoles d'arrachage et de coupe</li> <li>- Participation au réseau de veille pour détecter l'apparition de nouveaux pieds ou d'espèces animales invasives</li> <li>- Travail en partenariat avec les acteurs de la chasse, les piégeurs, les associations de protection de la nature à un état des lieux des pratiques de piégeage</li> <li>- Diffusion des documents d'informations, de sensibilisation aux gestionnaires, services techniques, propriétaires</li> </ul> <p>On se référera aux fiches-actions A1.1 et A1.2 du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Étel pour un détail des modalités d'application.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Une limitation voire une diminution de la répartition et des impacts des espèces invasives sur la commune		
Public visé		Particuliers, paysagistes, entreprises de jardinerie, chantiers de bénévoles		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, paysagistes, entreprises de jardinerie, chantiers de bénévoles		
Coût et origine des financements		Temps d'animation du programme Natura 2000 et sur devis selon actions	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel	
Degré de priorité		Dès 2013 et régulièrement		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie (Immédiat, site, bulletin municipal, affiches...)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	<p>Suivi du nombre de pieds par comptage, suivis photographiques des surfaces colonisées et celles gérées</p> <p>Nombre d'articles ou d'outils de communication produits et distribués</p> <p>Bilan annuel du nombre de capture d'espèces invasives</p> <p>Superficie/linéaire d'espace colonisé et traité</p>
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		Fiches-actions au sein du Document d'objectifs du site Natura 2000 : <a href="http://ria-etel.n2000.fr/sites/all/files/ria-etel/files/documents/DOCOB/T2_DOCOBRIAetel_concat_Aout2012.pdf">http://ria-etel.n2000.fr/sites/all/files/ria-etel/files/documents/DOCOB/T2_DOCOBRIAetel_concat_Aout2012.pdf</a>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N° 3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Assurer une gestion conservatoire des zones humides</b>		Fiche action N° 3.7
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		Préserver l'existence, la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides communales.		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Les zones humides sont des milieux riches et fragiles jouant de nombreux rôles au sein des espaces : réservoirs de biodiversité, régulation des transferts hydrographiques (zones tampons), aires de nourrissages, intérêt récréationnel et paysager... Elles ont dans de nombreux territoires été l'objet d'impacts négatifs liés à l'action humaine : drainages, comblement, pollutions diffuses... Ces zones bénéficient de différents programmes et statuts de protection. La démarche d'élaboration du Plan Local D'Urbanisme a permis un inventaire des zones humides de la commune.</p> <p>Le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel a développé, dans le cadre de sa mission Natura 2000, plusieurs fiches-actions permettant d'agir pour une préservation des zones humides. L'action consistera donc pour la municipalité à participer de façon active à l'application de ces fiches-actions. Parmi les interventions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés</li> <li>- réduire l'embroussaillage et l'enrésinement, restaurer et entretenir les landes humides</li> <li>- restaurer et entretenir les prairies humides</li> <li>- maintenir et entretenir les mares</li> <li>- restaurer et conserver les boulaies tourbeuses</li> <li>- préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées</li> <li>- restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante</li> <li>- maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable</li> <li>- maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura 2000</li> <li>- mettre en œuvre des opérations pilotes de gestion agri-environnementale sur quelques parcelles communales.</li> </ul> <p>On se référera aux fiches-actions du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Ria d'Etel pour un détail des modalités d'application.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Une préservation en termes de surface et de qualité écologique des zones humides de la commune		
Public visé		Grand public, agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires fonciers		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, collectivités, structures agricoles et sylvicoles et de la conservation de la nature.		
Coût et origine des financements		Temps d'animation du programme Natura 2000 et sur devis selon actions	Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, municipalité et collectivités territoriales	
Degré de priorité		Dès 2013 et régulièrement		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie (Immédiat, site, bulletin municipal, affiches...)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		Fiches-actions au sein du Document d'objectifs du site Natura 2000: <a href="http://ria-etel.n2000.fr/sites/all/files/ria-etel/files/documents/DOCOB/T2_DOCOBRIAetel_concat_Aout2012.pdf">http://ria-etel.n2000.fr/sites/all/files/ria-etel/files/documents/DOCOB/T2_DOCOBRIAetel_concat_Aout2012.pdf</a>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N° 3 : Ressources, espaces naturels et biodiversité	Titre de l'action : <b>Assurer une veille sur les mutations et coordonner la maîtrise foncière sur les zones sensibles</b>		Fiche action N° 3.8
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien d'une démarche de maîtrise foncière communale</li> <li>- Participation à la préservation des espaces naturels communaux</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>La commune de Locoal-Mendon possède une surface en zones sensibles importante. Par exemple, la commune est couverte à 33.83% par le site Natura 2000. De plus, elle participe à 38% de la surface totale : c'est la plus grande des communes en termes de surface, pour le site.</p> <p>Par ailleurs, elle possède d'autres sites, ne possédant pas pour l'heure de périmètres de protection.</p> <p>L'action consiste à assurer une veille permanente sur les mutations et ventes foncières, afin de pouvoir procéder à des acquisitions communales, ou à réaliser certaines opérations d'acquisition par la sphère publique (Conseil Général au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire du Littoral...).</p> <p>Il s'agira dans cette démarche d'assurer un rôle précis de concertation avec la population, les agriculteurs et les propriétaires fonciers afin que chaque transaction soit consensuelle.</p> <p>Le PLU à venir sur la commune sera un cadre de choix pour le développement de la démarche.</p> <p>Il sera nécessaire également d'articuler cette dynamique avec les préconisations du SCOT à l'échelle du Pays, et de concerter les communes limitrophes.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- une dynamique d'acquisitions foncières par la commune</li> <li>- une protection foncière des zones sensibles de la commune</li> </ul>		
Public visé		Propriétaires privés, grand public		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, propriétaires fonciers, milieu agricole, SAFER, Conseil général, Conservatoire du Littoral.		
Coût et origine des financements		En fonction des acquisitions	Commune / CG56/ Conservatoire du littoral	
Degré de priorité		Dès 2013 et régulièrement		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie (Immédiat, site, bulletin municipal, affiches...)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Evolution de la maîtrise foncière communale et publique sur la commune
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		SCOT du Pays d'Auray : <a href="http://scot-pays-auray.proscot.fr/">http://scot-pays-auray.proscot.fr/</a>		



Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N° 4 : Cohésion sociale et solidarité	Titre de l'action : <b>Mettre en œuvre un projet de collecte de la mémoire orale des anciens de Locoal-Mendon</b>		Fiche action N° 4.1
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		A définir		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les liens intergénérationnels sur la commune</li> <li>- collecter le patrimoine oral sur la commune</li> <li>- valoriser l'histoire locale</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Plusieurs constats sont à l'origine de l'action : il existe un vrai dynamisme associatif sur la commune mais les personnes âgées sont assez absentes des évènementiels comme les fest-noz ou les soirées cabaret. L'action réalisée sur l'exposition d'anciennes photos était une belle initiative.</p> <p>Il serait intéressant de travailler à un projet de collecte de la mémoire orale à Locoal-Mendon. La diversité du territoire est une vraie richesse (agriculture, ostréiculture...), base d'une riche mémoire collective. Par ailleurs, il serait intéressant de distinguer le vécu des femmes. La société a beaucoup évolué au cours du 20ème siècle, il est important de recueillir la parole des femmes témoins des réalités sociétales passées.</p> <p>Ainsi dans un premier temps il sera intéressant de se rapprocher de l'Amicale des anciens pour définir les contours de l'action. Par ailleurs, une rencontre avec le CCAS permettra de rendre l'action complémentaire de ses actions.</p> <p>De plus, l'association Cétavoir pourrait peut-être amener ses compétences en matière d'image.</p> <p>Ainsi ce collectage aurait pour premier objectif d'aller à la rencontre des anciens, puis de valoriser leur histoire et celle de la commune.</p> <p>Ce projet peut démarrer avec une thématique concrète, par exemple sur le jardinage. Cette action sera également l'occasion de tisser des passerelles entre les actions du CCAS et celles des associations.</p> <p>Il sera important de définir les thématiques précises sur lesquelles les aînés seront questionnés (mode de vie, condition sociale, activités professionnelles, agriculture...).</p> <p>A plus long terme il sera important de définir un système permanent de collecte de la mémoire communale.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Des compte-rendus d'interviews de personnes âgées de Locoal-Mendon mis en forme selon des modalités qu'il reste à définir (recueil ? vidéos ? CD ?)		
Public visé		Aînés de la commune		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, CCAS, Amicale des Anciens, Cétavoir		
Coût et origine des financements		A définir	Commune / appels à projets de collectivités	
Degré de priorité		Moyen terme 3-5 ans		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie (Immédiat, site, bulletin municipal, affiches...)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Production d'un recueil de la mémoire orale des anciens.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le collectage de mémoire orale : <a href="http://www.google.fr/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=1&amp;ved=0CC8QFjAA&amp;url=http%3A%2F%2Fmediatheque-numerique.inp.fr%2Findex.php%2Fcontent%2Fdownload%2F4816%2F49159%2Ffile%2Fdossier_electro_16.pdf&amp;ei=dg4aJarxIIWW0QXY34H4DQ&amp;usq=AFQjCNGb-WB2Kht28ktHh_JY8Dg49UtKvA&amp;bvm=bv.42261806,d.d2k">http://www.google.fr/url?sa=t&amp;rct=j&amp;q=&amp;esrc=s&amp;source=web&amp;cd=1&amp;ved=0CC8QFjAA&amp;url=http%3A%2F%2Fmediatheque-numerique.inp.fr%2Findex.php%2Fcontent%2Fdownload%2F4816%2F49159%2Ffile%2Fdossier_electro_16.pdf&amp;ei=dg4aJarxIIWW0QXY34H4DQ&amp;usq=AFQjCNGb-WB2Kht28ktHh_JY8Dg49UtKvA&amp;bvm=bv.42261806,d.d2k</a></li> <li>- Exemple de projet de collecte de mémoire orale : à Belle-Ile-en-Mer, « Mémoires vives », l'Atelier d'Arnaud.</li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°4 : Cohésion sociale et solidarité	Titre de l'action : Cibler des portions de route partagées, redonnant leur place aux piétons et aux cyclistes.		Fiche action N° 4.2
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer au développement des déplacements doux sur la commune</li> <li>- sécuriser les cheminements piétons et cyclistes</li> <li>- sensibiliser chaque usager de la route au respect des autres types de déplacement</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'action consiste à aménager, sur la voirie existante, des portions allouant une place aux déplacements cyclistes et piétonniers. Plus que la création, hors voirie habituelle, de pistes cyclables, c'est la volonté de partager des portions de route communes qui est mise en avant, dans un objectif de développement du respect entre usagers.</p> <p>Par exemple, sur de telles portions, des symboles de bicyclette et des flèches directionnelles destinées à rappeler aux cyclistes et aux automobilistes de partager la route peuvent être peints.</p> <p>La municipalité associera la population au développement de l'action, grâce notamment à une réunion publique et aux travaux du comité de suivi. Sa réalisation sera à mettre en lien avec l'action 1.4 : « développer les équipements et filières de découverte « doux ».</p> <p>Parallèlement, afin de sensibiliser aux déplacements doux, la commune pourra organiser des évènements comme une vélorution, une journée sans voiture...</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		L'aménagement de portions de route partagées sur la commune		
Public visé		Tous publics		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, DDE, Conseil Général du Morbihan.		
Coût et origine des financements		A définir	Commune (Participation pour Voirie et Réseaux) / Conseil Général du Morbihan	
Degré de priorité		Long terme 5-10 ans		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie (Immédiat, site, bulletin municipal, affiches...)		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Réalisation	Critères et indicateurs d'évaluation :	Existence de portions de route aménagées
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité du schéma directeur cyclable : <a href="http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.htm">http://www.pays-auray.com/les_etudes_du_syndicat_mixte-69.htm</a></li> <li>- Plan vélo départemental : <a href="http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf">http://www.morbihan.fr/UserFile/File/A_votre_service/Se_deplacer/Routes/PlanVelo/Guide-technique-velo-CG56-complet_web.pdf</a></li> <li>- FAQ sur les routes partagées : <a href="http://www.moncton.ca/R_sidants/Loisirs__parcs_et_culture/Vie_active/Transport_actif/Foire_aux_questions/FAQ_-_Routes_partag_es.htm?PageMode=Print">http://www.moncton.ca/R_sidants/Loisirs__parcs_et_culture/Vie_active/Transport_actif/Foire_aux_questions/FAQ_-_Routes_partag_es.htm?PageMode=Print</a></li> <li>- Initiative « Route libre », de la région Réunion : <a href="http://www.regionreunion.com/fr/spip/3eme-edition-Route-Libre-une-route.html">http://www.regionreunion.com/fr/spip/3eme-edition-Route-Libre-une-route.html</a>- Portail du mouvement des vélorutions : <a href="http://velorution.org/page/">http://velorution.org/page/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°4 : Cohésion sociale et solidarité	Titre de l'action : <b>Poursuivre et encourager, dans l'esprit du Printemps des Artistes, les évènements artistiques à l'année sur la commune.</b>		Fiche action N° 4.3
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'animation artistique sur la commune</li> <li>- valoriser les savoir-faire artistiques locaux</li> <li>- développer les temps de rencontre entre habitants</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Au cours du diagnostic de territoire de la commune, il a été très souvent mis en avant la vitalité de l'animation, de l'activité culturelle et artistique sur la commune (activités culturelles autour de la bretonnaisé, Mardis d'Hoari, bagad...). Les membres de l'atelier cohésion sociale ont mis en avant la nécessité de maintenir cette réalité, voire de l'augmenter autour des savoir faire artistiques. Dans l'esprit du Printemps des artistes, l'action consistera à favoriser la réalisation de nouveaux évènementiels.</p> <p>Dans un premier temps, il sera intéressant d'organiser une rencontre entre les associations culturelles, artistiques et d'animation, la municipalité et le conseil municipal des jeunes de la commune afin de définir les possibilités de développement de l'offre d'animation.</p> <p>Plusieurs formes d'évènements peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cycles de ciné-débats</li> <li>- séances de théâtre participatif comme le théâtre forum, le théâtre d'improvisation</li> <li>- printemps des poètes</li> <li>- organisation de résidences d'artistes à la salle Emeraude.</li> </ul> <p>L' »environnement et le patrimoine naturel seraient des thèmes prioritaires permettant de valoriser le patrimoine de la commune et de sensibiliser la population grâce au media artistique.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Nouveaux évènementiels artistiques sur la commune		
Public visé		Tous publics, associations.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Municipalité, associations communales, CCAS, conseil municipal des jeunes.		
Coût et origine des financements		A définir selon opérations	Commune, associations, partenaires financiers selon opérations (collectivités, entreprises...)	
Degré de priorité		Dès 2013 et sur le long terme		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie et des associations.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre de nouveaux évènementiels créés
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Printemps des poètes : <a href="http://www.printempsdespoetes.com/">http://www.printempsdespoetes.com/</a></li> <li>- Hoari : <a href="http://hoari.wordpress.com/">http://hoari.wordpress.com/</a></li> <li>- théâtre forum : <a href="http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_forum">http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9%C3%A2tre_forum</a></li> </ul>		



Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°4 : Cohésion sociale et solidarité	Titre de l'action : <b>Changer avec les autres communes de proximité engagées dans le développement durable et/ou un Agenda 21.</b>		Fiche action N° 4.4
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner géographiquement un certain nombre d'actions de développement durable</li> <li>- enrichir les démarches d'expériences vécues par chaque commune</li> <li>- renforcer la performance en matière de développement durable au sein du pays d'Auray</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>L'article 28 de la charte de l'Agenda 21 planétaire conclu lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 précise que l'échelon prioritaire pour mettre en œuvre des Agendas 21 est l'échelon local. Plusieurs démarches communales d'Agenda 21 sont nées ces dernières années au sein du Pays d'Auray. Il apparaît pertinent de les coordonner, d'organiser l'échange entre ces communes car de nombreux enjeux dépassent la simple échelle communale. Par ailleurs, de plus en plus de compétences sont portées par des structures intercommunales (ex : déchets et eau) et la réforme des collectivités territoriales va modifier à court terme les modalités d'aménagement du territoire.</p> <p>Ainsi l'action consistera à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un état des lieux des démarches de développement durable et des Agendas 21 au sein du Pays d'Auray. (par exemple, les communes d'Erdeven, Pluneret, Auray, Brec'h, sont engagée dans un Agenda 21, ainsi que Lorient agglomération)</li> <li>- solliciter les EPCI responsables de compétences à forts enjeux environnementaux et de développement durable afin de connaître les possibilités d'extension à leur échelle d'actions développées à l'échelle communale.</li> <li>- organiser une rencontre de ces communes au sein de Locoal-Mendon, permettant à chacune de présenter sa démarche et d'imaginer des pistes d'action.</li> <li>- organiser des visites régulières d'élus de Locoal-Mendon au sein d'autres communes engagées.</li> </ul> <p>Pour mémoire, le Conseil de Développement du Pays d'Auray a développé avec le CPIE de 2009 à 2011 plusieurs temps d'échange sur ces thèmes (cycle de formation, jeudis du CODEPA), ayant permis de capitaliser un certain nombre de ressources sur les démarches existantes.</p> <p>Enfin, l'élaboration puis l'application du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray est une plate-forme de choix pour l'accomplissement de cette action.</p> <p>Les actions développées par le réseau BRUDED pourront inspirer la démarche.</p>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un développement des échanges entre communes</li> <li>- le développement de démarches communes entre différentes localités</li> </ul>		
Public visé		Elus, agents et habitants de Locoal-Mendon et des communes environnantes.		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		Syndicat Mixte du Pays d'Auray, EPCI et communes environnant Locoal-Mendon, CODEP, CG56		
Coût et origine des financements		Nul à modéré		
Degré de priorité		Dès 2013 et sur le long terme		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie. Réunion entre communes à organiser, ainsi que des visites.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre de projets intercommunaux créés.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCOT Pays d'Auray : <a href="http://scot-pays-auray.proscot.fr/">http://scot-pays-auray.proscot.fr/</a></li> <li>- BRUDED : <a href="http://www.bruded.org/">http://www.bruded.org/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	Axe N°4 : Cohésion sociale et solidarité	Titre de l'action : Développer les équipements aux personnes âgées dans le bourg de Mendon.		Fiche action N° 4.5
Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)		Municipalité		
Objectif(s) à atteindre		<ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner les aménagements nécessaires à la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées</li> <li>- permettre un rapprochement des personnes âgées de la commune vers les services et les commerces</li> <li>- favoriser l'autonomie des personnes âgées.</li> </ul>		
Contenu de l'action : - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Dans le cadre du maintien de l'autonomie des personnes âgées, un réel enjeu existe quant à l'accueil de ces populations au sein du bourg de Mendon, à proximité des commerces, des services et des équipements de santé. L'action vise ainsi à diagnostiquer les équipements existants et dresser une stratégie pour le développement futur d'équipements à l'heure actuelle manquants. Il s'agira entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de questionner les aînés de la commune et leurs représentants sur les besoins, à leurs yeux, en équipements sur la commune.</li> <li>- d'imaginer la création d'un futur lieu de vie en semi-autonomie (ex : les Babayagas) alternatif à la formule traditionnelle de la Maison de retraite</li> <li>- d'assurer une Déclinaison du Plan d'Aménagement et de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) pour les personnes âgées avant 2015.</li> </ul>		
Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)		Une dynamique d'aménagement et d'équipement du bourg de Mendon favorisant et facilitant l'accueil des personnes âgées.		
Public visé		Personnes âgées de la commune		
Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources		CCAS, Communauté de Communes		
Coût et origine des financements		Selon projets, selon équipements	Municipalité, collectivités, état.	
Degré de priorité		Dès 2013 et sur le long terme		
Moyens de communication		Moyens de communication de la mairie.		
Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)		Impact	Critères et indicateurs d'évaluation :	Nombre d'équipements créés.
Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet des Babayagas <a href="http://www.lamaisondesbabayagas.fr/index.htm">http://www.lamaisondesbabayagas.fr/index.htm</a></li> <li>- Plan de mise en accessibilité dans les communes : <a href="http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_20091127_AMF_CERTU_Accessibilite.pdf&amp;ID_DOC=9813&amp;DOT_N_ID=35">http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_20091127_AMF_CERTU_Accessibilite.pdf&amp;ID_DOC=9813&amp;DOT_N_ID=35</a></li> <li>- SCOT du Pays d'Auray : <a href="http://scot-pays-auray.proscot.fr/">http://scot-pays-auray.proscot.fr/</a></li> </ul>		

Locoal-Mendon Agenda 21	<b>Action transversale</b>	Titre de l'action : <b>Créer des jardins familiaux sur la commune.</b>		<b>Action transversale</b>
<b>Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)</b>		Municipalité		
<b>Objectif(s) à atteindre</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à disposition des habitants des parcelles dans un but de production alimentaire</li> <li>- bénéficier d'un lieu de cohésion sociale et d'échange</li> <li>- créer un lieu d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au jardinage écologique</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Chaque atelier thématique, lors de l'élaboration de l'Agenda 21, a mis en avant, avec différentes entrées, l'intérêt de créer des jardins familiaux sur la commune. L'action consistera donc à mettre en place des jardins partagés familiaux et une structure de gestion autonome.</p> <p>Plusieurs points seront à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le caractère écologique de la future gestion du jardin : une charte de jardinage écologique pourra être rédigée et signée par chaque jardinier, afin de respecter l'environnement dans la conduite du jardin.</li> <li>- il sera nécessaire de préciser l'optique prioritaire du jardin : productif ? médicinal ? botanique ?...</li> <li>- il faudra définir les modes d'organisation collective</li> <li>- plusieurs événements pourront y être organisés : échanges de pratiques, formations, animations et tâches collectives, soirées et repas festifs, partage des récoltes, etc.</li> <li>- il sera également judicieux d'organiser une visite d'un ou plusieurs jardins familiaux pour bénéficier de leur retour d'expérience.</li> <li>- de nombreux acteurs pourront être associés au projet : population, écoles, agents municipaux, associations...</li> </ul> <p>Au départ, une réunion publique permettra de lancer le projet en informant les habitants du projet. Il est judicieux de contacter la Fédération Nationale des jardins familiaux qui pourra réaliser pour la mairie le développement et la mise en œuvre du projet.</p>		
<b>Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)</b>		Création d'une parcelle de jardins partagés sur la commune.		
<b>Public visé</b>		Tous publics, habitants, écoles, agents municipaux, associations		
<b>Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources</b>		Municipalité, Fédération nationale des jardins familiaux, Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Conseil Général,		
<b>Coût et origine des financements</b>		A définir sur devis (fédération nationale des jardins familiaux)	Municipalité, Conseil Général, CAF, FEDER	
<b>Degré de priorité</b>		Court terme, 1 à 3 ans		
<b>Moyens de communication et de valorisation</b>		Différents médias de communication de la municipalité, des associations et collectivités locales		
<b>Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)</b>		Réalisation	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Existence d'un jardin partagé
<b>Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...</b>		Fédération nationale des jardins familiaux : <a href="http://www.jardins-familiaux.asso.fr">www.jardins-familiaux.asso.fr</a> Guillaume BROS, Chargé de développement Josette MARMORET Membre des Jardins Familiaux de Ploemeur		

Locoal-Mendon Agenda 21	<b>Action transversale</b>	Titre de l'action : <b>Développer les sentiers - circuits de découverte sur la commune</b>		<b>Action transversale</b>
<b>Responsable(s) de l'action (mise en œuvre et suivi)</b>		Municipalité		
<b>Objectif(s) à atteindre</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre aux habitants permanents et aux touristes de parcourir et découvrir la commune</li> <li>- valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel communal.</li> </ul>		
<b>Contenu de l'action :</b> - description - modalités de mise en œuvre - déroulement - moyens mis en œuvre		<p>Chaque atelier thématique, lors de l'élaboration de l'Agenda 21, a mis en avant, avec différentes entrées, l'intérêt de développer des sentiers sur la commune. Découverte du patrimoine, tourisme intelligent, sensibilisation à la nature... nombreuses sont les motivations amenant à poursuivre et renforcer la dynamique déjà initiée par la mairie.</p> <p>Le faible linéaire de chemins déjà existant est un inconvénient sur la commune, rendant le travail de création d'itinéraires particulièrement difficile, notamment en raison de la nécessité d'obtenir l'accord 'un nombre important de propriétaires de terrains.</p> <p>L'action consiste ainsi à renforcer le travail initié par la municipalité, en y associant les acteurs locaux.</p> <p>Les principes suivant seront respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il sera important à l'amont de définir les modalités d'entretien des sentiers.</li> <li>- assurer une veille permanente afin de lutter contre toute aliénation de chemins publics par les privés en particulier sur la côte</li> </ul> <p>L'attention sera attirée sur l'appréciation par anticipation des impacts potentiels sur le milieu naturel de la fréquentation d'un sentier nouvellement créé. En ce sens il sera intéressant d'imaginer une sorte de règlement d'utilisation des sentiers créés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il serait possible d'organiser de chantiers de bénévoles pour viabiliser certaines portions de sentiers.</li> <li>- certains sentiers pourront être déclinés en sentiers d'interprétation thématiques et bénéficier d'une organisation de visites-rando guidées</li> <li>- certains sentiers pourront également être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).</li> </ul> <p>Cette action sera développée en lien avec l'action 2.4 concernant la création d'un lieu d'interprétation de la nature.</p>		
<b>Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)</b>		Développement du linéaire de sentier de découverte sur la commune.		
<b>Public visé</b>		Tous publics, habitants et touristes.		
<b>Partenaires à mobiliser : techniques, administratifs, ressources</b>		Municipalité, Communauté de communes, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Conseil Général, Conservatoire du Littoral, associations locales, écoles. Collectivités pour aides au financement.		
<b>Coût et origine des financements</b>		A définir	Municipalité Conseil Général si inscription au PDIPR	
<b>Degré de priorité</b>		Dynamique déjà existante, à poursuivre		
<b>Moyens de communication et de valorisation</b>		Différents médias de communication de la municipalité, des associations et collectivités locales, des offices de tourisme locaux, du Comité Départemental du Tourisme.		
<b>Modalité de l'action évaluée (réalisation, résultat, impact...)</b>		Réalisation et impact	<b>Critères et indicateurs d'évaluation :</b>	Linéaire de sentiers ouverts chaque année/fréquentation des sentiers
<b>Ressources à consulter : sites internet, retours d'expériences...</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochure de présentation des circuits existants sur la commune : à consulter en mairie.</li> <li>- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan : <a href="http://www.morbihan.fr/UserFile/file/A_votre_service/envir/Notice_PDIPR-56.pdf">http://www.morbihan.fr/UserFile/file/A_votre_service/envir/Notice_PDIPR-56.pdf</a></li> </ul>		